

de vastes conférences internationales où il faut aussi tenir compte d'intérêts et d'appréciations divergents, au moins en apparence, et chercher à les concilier.

Les formes d'expression de l'amitié de la France et du Canada ont dû évoluer avec les exigences du temps et il faut s'en féliciter; autrement, cette amitié elle-même en aurait souffert. Si elle n'a rien perdu de sa vigueur, si nous savons toujours nous retrouver au rendez-vous, c'est que votre pays comme le mien a su conserver, dans cette évolution, certaines notions fondamentales qui - nous en sommes très conscients à l'épreuve - constituent les assises inébranlables de cette amitié. Il existe toujours ce fleuve d'idées auquel nous continuons, vous Français et nous Canadiens, à nous désaltérer de chaque côté de sa rive.

Vous croyez à la démocratie parlementaire, à l'équilibre possible entre la liberté des hommes et celle des Etats, entre les droits de l'individu et ceux de la collectivité, vous pensez que toute politique, pour être valable, doit s'appuyer sur la franchise et la loyauté, que la dissimulation et la ruse sont autant condamnables dans la politique des Etats que dans la pratique individuelle. Nous partageons ces convictions et notre système de gouvernement calqué sur les traditions constitutionnelles de l'Angleterre est l'armature qui protège notre philosophie politique et qui en permet l'application la plus étendue.

Mais les Etats modernes ont pris un rythme de vie aussi précipité que celui des individus; se croisant, se rencontrant, se parlant au jour le jour, ils peuvent se heurter d'une façon aussi soudaine que deux hommes que la cohue précipite l'un contre l'autre. Il y avait donc lieu d'organiser les éléments qui se meuvent dans notre grand cadre d'amitié. C'est ce que la France et le Canada ont fait dans une association avec douze autres pays amis en instituant la communauté atlantique de défense. Pour la première fois dans son histoire, le Canada s'est trouvé ainsi à conclure en temps de paix un pacte d'assistance mutuelle qui l'oblige à prendre les armes, si la France ou d'autres puissances de l'association atlantique sont victimes d'agression. Nous croyons sincèrement à la valeur de ce pacte pour la protection de la paix. Nous pensons que les nations atlantiques se sont engagées ainsi les unes à l'égard des autres d'abord et surtout pour prévenir les conflits. Evidemment, elles se sont obligées réciproquement à préparer, chacune chez soi, de façon efficace et solide, une défense commune en cas d'agression. Enfin, cette association du temps de paix est aussi l'occasion bien appropriée de développer et de rendre plus fécondes les relations économiques et culturelles entre les pays qui en font partie. La voie de l'association pour la défense nous semble être un chemin tout naturel vers le renforcement de l'union spirituelle entre les pays ayant la même forme de civilisation.

La France, avec son expérience millénaire de la politique, sait bien que des divergences d'opinion sur certains points entre des pays par ailleurs attachés aux mêmes idées fondamentales sont inévitables. Et ces divergences peuvent être d'autant plus fréquentes que les relations entre deux partenaires sont plus étroites et les sujets de discussion par conséquent plus nombreux. Il serait contraire à nos intérêts à tous d'exagérer les